

**QUESTION URGENTE DE  
MME WARZÉE-CAVERENNE À M. DERMAGNE,  
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA  
VILLE ET DU LOGEMENT, SUR « LA FIN  
ANNONCÉE DE L'OPÉRATION « JE LIS DANS  
MA COMMUNE » »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Warzée-Caverenne à M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement, sur « la fin annoncée de l'opération « Je lis dans ma commune » ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - Monsieur le Ministre, comme chaque année depuis 15 ans, les communes préparaient l'opération « Je lis dans ma commune ». Or, un courrier d'hier les a averties que cette opération n'aurait pas lieu en raison du non-accord, en tout cas pour les subsides 2017, alors qu'ils avaient déjà connu, en 2016, une diminution de ces subsides avec effet a posteriori de cette action. Cette année, l'association ne prend pas le risque d'organiser cette opération.

Or, certaines communes ont déjà travaillé depuis un certain nombre de mois sur cette opération, en invitant les opérateurs, que ce soient les écoles, les bibliothèques ou autres associations culturelles, à se démener pour trouver une activité spécifique pour justement mettre en valeur la lecture, alors que l'on sait que dans notre fédération, même au sein de nos communes évidemment, la lecture n'est pas une activité fort appréciée au niveau des enfants. C'était vraiment une belle thématique qui était mise en valeur et qui permettait à tous de participer, que ce soient les plus jeunes ou plus âgés.

Monsieur le Ministre, ma question est de savoir comment la Région wallonne intervient de cette façon. Est-elle responsable de cette opération, en tout cas de la non-opération de cette année 2017 ?

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

**M. Dermagne**, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Madame la Députée, merci pour votre excellente question.

Comme vous, je trouvais que l'opération « Je lis dans ma commune », initiée par l'un de mes estimés prédécesseurs et soutenue par lui pendant de nombreuses années – en l'espèce, M. Courard – était une excellente opération. Elle avait pour vocation de promouvoir la lecture publique, comme vous l'évoquez il y a quelques instants.

Le soutien, qui était celui accordé par la Wallonie, s'était inscrit dans la volonté d'initier la démarche et de faire en sorte qu'à terme, elle puisse être pérennisée. Vous venez de l'évoquer vous-même, toute une série d'opérateurs locaux, bibliothèques communales, mais aussi administrations communales d'une manière plus large, se sont inscrits dans cette démarche et ont continué à développer une série de mesures favorisant la lecture publique au niveau le plus local possible, le plus proche de la population. Il est vrai que pour des raisons budgétaires, cette année, le soutien de la Wallonie ne sera pas au rendez-vous. Croyez bien que je le regrette.

Vous connaissez vous aussi les contraintes qui sont les nôtres en matière de budget. Je ne doute pas que les actions qui ont été initiées par les différents pouvoirs locaux seront toujours maintenues dans les prochains mois et permettront à nos petites têtes blondes de découvrir le plaisir de la lecture.

J'en profite quelques instants, Monsieur le Président, pour faire la promotion d'un domaine provincial qui se trouve à quelques kilomètres de chez vous et de chez moi et qui vient d'inaugurer, il y a quelques semaines, un centre d'interprétation de la lecture en présence du ministre Collin. J'invite toutes et tous ici présents à faire la promotion de cette initiative auprès de vos écoles communales, de vos bibliothèques pour découvrir un nouvel outil public à destination, qui vise à faire la promotion de la lecture.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** - Monsieur le Ministre, si je puis me permettre. D'abord, je dois rappeler le temps de parole d'une minute. Puis-je vous rappeler que le Gouvernement dispose lui aussi de la faculté d'une déclaration d'intérêt régional ? Si vous souhaitez, je l'ai dit au banc ministériel, nous livrer une déclaration d'intérêt régional – je sens mon excellent collègue, M. le Ministre Marcourt, déjà plein d'idées pour la prochaine séance – le rendez-vous est pris.

La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - Pas trop merci, Monsieur le Ministre, puisque vous me confirmez que la Région wallonne est pour tout, ou en tout cas pour une grande partie, dans la suppression de cette opération, alors que c'était une opportunité pour les communes rurales notamment d'avoir la culture au plus près d'eux dans la thématique de la lecture.

Je vous rejoins quant à votre collègue, M. Courard. J'avais d'ailleurs été à son cabinet en tant qu'échevine. J'ai vu, au sein de ma commune, que cette dynamique engendrait vraiment beaucoup de positif autour du livre et de la lecture.

Je regrette profondément que cela soit annulé, surtout dans la mesure où les communes ont été averties hier, le 14 février, alors que l'opération se déroule en

avril. Elles ont travaillé depuis des mois sur cette thématique.

Je vous invite à revoir cet avis pour l'année prochaine et éventuellement avec la collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Loterie nationale de relancer cette opération.

**M. le Président.** - Vous l'aurez compris, par un souci d'équité, j'ai adapté vos temps de parole pour que le parlementaire soit aussi bien traité que le ministre.

**QUESTION URGENTE DE MME GÉRADON À  
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR  
« LES COLLECTES ILLÉGALES DE DÉCHETS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Gérardon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal, sur « les collectes illégales de déchets ».

La parole est à Mme Gérardon pour poser sa question.

**Mme Gérardon (PS).** - Monsieur le Ministre, il semblerait en effet que nos communes soient de plus en plus confrontées à un phénomène qui est la collecte illégale des déchets.

En quoi cela consiste-t-il ? C'est vrai, on a entendu certains citoyens qui se plaignaient, ils sortaient leurs cartons la veille de la collecte et ils se rendaient compte que ces cartons étaient embarqués par un autre acteur que l'acteur officiel de la collecte des déchets.

Monsieur le Ministre, j'ai quelques questions. Avez-vous une idée de l'ampleur de ce phénomène ? Ce phénomène de collecte illégale des déchets, au niveau financier, a-t-il un coût ? Effectivement, quand on sait que ce sont des cartons qui sont embarqués, cela a certainement un coût. Avez-vous une idée de ce coût ?

On sait que les cartons sont visés, mais y a-t-il d'autres types de déchets qui peuvent être visés par cette collecte illégale des déchets ? Y a-t-il des mesures qui ont été prises ou qui seront prises à l'avenir ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal. - Madame la Députée, c'est effectivement le cas, c'est d'ailleurs le cas de tous les flux à valeur positive.

Aujourd'hui, depuis maintenant près de deux ans, les papiers et cartons ont une valeur supérieure à celle qui est nécessaire pour les collecter. C'est évidemment tentant pour toute une série de personnes de récupérer ces papiers et cartons, surtout le jour où ils sont, de manière assez organisée, disposés tout au long de certaines rues, dans des quantités qui peuvent parfois être importantes.

On n'a pas d'estimation précise de ce que cela peut représenter puisque, par définition, ce n'est pas comptabilisé.

Par contre, les intercommunales donnent un ordre de grandeur qui serait de l'ordre de 10 % de ce qui pourrait être collecté.

Les perdants, évidemment, ce sont les intercommunales qui mettent en œuvre des moyens avec les obligataires de reprise, avec Fost Plus, en l'occurrence, qui mettent en œuvre des moyens pour collecter des quantités qui sont moindres et qui jusqu'à preuve du contraire, apparaissaient en positif dans leur bilan. Aujourd'hui, il y a un manque à gagner de la part des intercommunales sur ce type de ramassage pirate.

Cela touche-t-il d'autres types de produits ? On pense qu'effectivement, dans le domaine des électroménagers, il y a aussi des produits à valeur positive qui ont tout intérêt, à un moment donné, pour certaines personnes, à être extraits des filières de collecte classique. Il y a une réflexion en cours avec la Copidec pour voir de quelle manière les intercommunales pourraient s'organiser pour mieux gérer ces flux.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gérardon.

**Mme Gérardon (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations complémentaires.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous en commission pour pouvoir peut-être approfondir un peu le sujet parce que, in fine, c'est vrai que vous dites 10 % plus ou moins concernés au niveau financier. Les grandes perdantes sont les intercommunales, donc les communes, et je crois que c'est quelque chose qui peut peut-être attirer notre attention plus longuement en commission.

**M. le Président.** - Voilà qui clôture la série des questions urgentes.

**QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

**M. le Président.** - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.